



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 4 février 2013

*Municipalité
de St-Norbert*

Sont présents:

M.	André Dauphin, maire
Mme	Louise Lépine, conseillère
Mme	Jacynthe Leduc, conseillère
Mme	Lise L'Heureux, conseillère
MM	Claude Thouin, conseiller
	Guy Paradis, conseiller
	Jocelyn Denis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par monsieur le maire André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport financier 2012.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 et de la séance extraordinaire du 21 janvier 2013.
4. Rapport financier du mois de janvier 2013.
5. Conciliation bancaire.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Liste des taxes non payées année 2012.
9. Quote-part du service intermunicipal des loisirs.
10. Facture des matières résiduelles à Saint-Cléophas.
11. Fonds de pension de Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, Martine Laberge.
11. Remboursement des frais d'utilisation du compte des loisirs.
- 12.- Aide financière pour les dîneurs à l'école Sainte-Anne.
- 13.- Aide financière pour l'école Sainte-Anne.
- 14.- Aide financière à un organisme de la municipalité.
- 15.- Demande carrière été 2013.
- 16.- Quote-part du service intermunicipal des loisirs.
- 17.- Quote-part de la régie intermunicipale du centre sportif et communautaire Brandon.
- 19.- Animation de la messe du 10 février 2013 à 9 h 30.
- 20.- Mesures de boues de fosses septiques.
- 21.- Fleurons du Québec.
- 22.- Hockey mineur.
- 23.- Droit de passage.
- 24.- Demande de don.
- 25.- Résolution d'appui à la ville de Gaspé.
- 26.- Biblio-internet.
- 27.- Clôture et levée de la session.

2.- (13-02-010) RAPPORT FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT QUE le comptable Monsieur Yvan Gaudet C.A. explique aux membres du conseil le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'accepter ce rapport qui indique des revenus de 1 137 565 \$ s'ajoute à ce montant un amortissement de 120 617 \$ pour l'acquisition de la caisse populaire et des dépenses de 1 024 543 \$. L'exercice financier s'est donc soldé par un excédent des revenus sur les dépenses d'un montant de 98 699 \$.

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 et de la séance extraordinaire du 21 janvier 2013, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 est approuvé. Sur proposition de monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Lise L'Heureux il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2013 est approuvé.

4.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE JANVIER 2013

Le rapport financier est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 3 999,79 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

960681	Produits Chimiques Sany (produits d'entretien)	82.44 \$
960682	Bell gaz ltée. (propane de la caserne et du garage municipal)	704.87 \$
960683 à 960686	approuvé en janvier 2013	
960687	Monsieur Mikael Savoie (déneigement de la toiture de la salle)	30.00 \$
960688	Monsieur Justin Denis idem	30.00 \$
960689	Monsieur Guillaume Denis idem	30.00 \$
960690	Service Récréatif Saint-Norbert (dépôt du budget 2013 au compte des loisirs)	7 600.00 \$
960691	Fidécimmis Bélanger et Sauvé (quittance et transaction)	2 500.00 \$
960692	MRC de d'Autray (quote-part inspecteur, matières résiduelles, téléphonie, service technique et ingénierie)	27 687.44 \$
	Agrivert (biens non durables)	18.16 \$
	Monsieur Beauséjour Olivier, madame Audrey Champagne et caisse Desjardins de d'Autray (politique des naissances)	50.00 \$
	Receveur Général du Canada (impôt de fin d'année)	(767.67 \$)
	Bélanger Sauvé (dossier de monsieur Michel Laporte et de madame Sylvie Beauvais)	1 171.02 \$
	EBI Environnement (collecte sélective et matières résiduelles de décembre 2012)	2 027.34 \$
	Monsieur Kaven L. Beaufort (remboursement de l'envoi du journal le Norbertois)	112.13 \$
	Municipalité Ste-Geneviève de Berthier (taxe d'eau de 2 contribuables payée sur leur compte de taxes 2013)	644.74 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (pelle)	505.89 \$
	idem (chemins d'hiver versement de février 2013)	11 740.16 \$
	PG Solutions inc. (contrat de soutien de nos logiciels)	

2013 et papeterie)	4 834.01 \$
Publilux inc. (inscription annuelle site web lien municipal)	57.43 \$
Tracteurs A. Laramée (pièces)	25.58 \$
Entretien JMC (ménage des salles de janvier et des locations des fêtes)	1 264.73 \$
Xérox (frais de photocopies du 26 décembre au 28 janvier 2013)	709.35 \$
Madame Louise Lépine (frais de déplacement du mois de janvier 52 kilomètres à 0,46\$ du kilomètre)	23.92 \$
MRC de d'Autray (service internet et inspection de décembre 2013)	1 077.62 \$
ADMQ (cotisation 2013 des directeurs généraux)	454.15 \$
Pixel (logo sur le camion Ford)	176.69 \$
Yvan Gaudet C.A. (vérification des livres de la municipalité et du service Récréatif Saint-Norbert pour l'année 2012)	6 858.26 \$

TOTAL DES COMPTES: 69 648.26 \$

TOTAL DES SALAIRES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

Salaires des membres du conseil du mois de janvier 2013	3 336.78 \$
Madame Martine Laberge (salaires semaine du 7 au 31 janvier 2013 4 semaines)	3 760.40 \$
Monsieur Kaven L. Beaufort (salaires du 7 au 18 janvier 2013 2 semaines)	900.00 \$

TOTAL DES SALAIRES: 7 997.18 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 77 645.44 \$

5.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} février 2013 indique au grand-livre général un solde réel de 135 235,89 \$.

6.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

7.- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Il n'a aucune question dans la salle.

8.- (13-02-011) LISTE DES TAXES 2012 NON PAYÉES

CONSIDÉRANT QUE d'après l'article 1022 du code municipal, le secrétaire-trésorier est tenu de préparer l'état des taxes impayées pour le présenter à une session ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE la liste soumise au conseil est celle des taxes de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les comptes inférieurs à 100,00 \$ ne recevront qu'un simple rappel amical;

CONSIDÉRANT QUE sur demande du conseil, cette liste doit être envoyée à la Municipalité Régionale de Comté;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes seront avisées par lettre recommandée des procédures qui suivront si elles n'acquittent pas leur compte dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis appuyé par madame Lise L'Heureux, et résolu à l'unanimité que cette liste soit envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de d'Autray le 20 mars 2013 en prévision de la vente pour non paiement des taxes qui se tiendra le 2^e jeudi de juin 2013.

9.- (13-02-012) QUOTE-PART DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA BONNE AVENTURE

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2013;
CONSIDÉRANT QUE l'office d'habitation de la Bonne Aventure a besoin de cet argent pour les dépenses d'opérations courantes ;
CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2013;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de remettre à l'office d'habitation de la Bonne Aventure le montant de 5 771 \$ représentant notre quote-part.

10.- (13-02-013) FACTURE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À SAINT-CLÉOPHAS

CONSIDÉRANT QUE nous avons conclu une entente avec la municipalité de Saint-Cléophas pour un de leurs contribuables;
CONSIDÉRANT QUE cette entente concerne le service d'enlèvement des matières résiduelles;
CONSIDÉRANT QUE ce montant a été déterminé au budget 2013;
CONSIDÉRANT QUE ce compte est payable dans un délai de 30 jours;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de faire parvenir la facture suivante à la municipalité de Saint-Cléophas:

⇒ 224,80 \$ pour l'enlèvement des matières résiduelles pour un de leurs contribuables

11.- (13-02-014) FONDS DE PENSION DE MADAME LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, GMA GRADE 1, MARTINE LABERGE

CONSIDÉRANT QUE nous désirons octroyer immédiatement à la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge le montant de son fonds de pension;
CONSIDÉRANT QUE ce montant est pour l'exercice financier 2013;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de lui verser un montant de 1 098,76 \$ en fonds de pension totalisant sa part en frais de déplacements annuels et la part de la municipalité en régime de retraite.

12.- (13-02-015) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UTILISATION DU COMPTE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les frais bancaires peuvent nous être remboursés pour le compte des loisirs;
CONSIDÉRANT QUE ce remboursement est demandé chaque année;
CONSIDÉRANT QUE le remboursement demandé couvre l'année financière 2012;
CONSIDÉRANT QUE le montant demandé s'élève à 137,84 \$;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de demander le remboursement de ces frais au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de d'Autray

13.- (13-02-016) AIDE FINANCIÈRE POUR LES DÎNEURS À L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les parents d'enfants qui dînent à l'école;
CONSIDÉRANT QUE le montant alloué a été prévu au budget 2013;
CONSIDÉRANT QUE ce montant permet de réduire la facture des parents;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte-Anne un montant de 4 000 \$ pour réduire la facture des parents qui ont des jeunes qui dînent à l'école.

14.- (13-02-017) AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les professeurs pour des activités pour les élèves;
CONSIDÉRANT QUE le montant alloué a été prévu au budget 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce montant permet d'acheter de l'équipement pour les jeunes de l'école Sainte-Anne;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte-Anne un montant de 1 000 \$ pour l'achat de divers articles.

15.- (13-02-018) AIDE FINANCIÈRE À UN ORGANISME DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les organismes de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu au budget 2013;
CONSIDÉRANT QUE le montant alloué est de 500,00 \$;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité alterne d'un organisme à un autre chaque année;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'allouer cette année le montant de 500,00 \$ au club de l'Âge d'Or de Saint-Norbert.

16.- (13-02-019) DEMANDE CARRIÈRE ÉTÉ 2013

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire une demande de subvention à *“Carrière été 2013”*;
CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettra l'engagement de moniteurs (trices) pour notre camp de jour;
CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être effectuée avant le 31 mars 2013;
CONSIDÉRANT QUE ce programme sera demandé par notre directrice des loisirs madame Patricia Desailliers pour le Service Récréatif Saint-Norbert;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Patricia Desailliers à demander ce programme pour et au nom de la municipalité de Saint-Norbert.

17.- (13-02-020) QUOTE-PART DU SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2013;
CONSIDÉRANT QUE le service intermunicipal des loisirs a besoin de cet argent pour les dépenses d'opérations courantes ;
CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2013;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de remettre au service intermunicipal des loisirs le montant de 16 000 \$ représentant notre quote-part.

18.- (13-02-021) QUOTE-PART DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE BRANDON

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2013;
CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon a besoin de cet argent pour les dépenses d'opérations courantes ;
CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2013;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de remettre à la Régie intermunicipale du centre sportif et communautaire de Brandon le montant de 6 555 \$ représentant notre quote-part.

19.- ANIMATION DE LA MESSE

Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, Martine Laberge avise les membres du conseil que ce sera à la municipalité d'animer la messe le dimanche 10 février 2013. La conseillère madame Jacynthe Leduc servira la messe avec le conseiller monsieur Jocelyn Denis et la conseillère Louise Lépine lira l'épître.

20.- (13-02-022) MESURES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE nous désirons participer au programme de mesurage des boues de fosses septiques;
CONSIDÉRANT QUE cette mesure peut débuter au printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE que nous trouvons cette offre avantageuse pour nos contribuables;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons en faire l'essai pendant une année;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC de d'Autray que la municipalité de Saint-Norbert désire participer au programme de mesurage de boues des fosses septiques à compter de mai 2013.

21.- FLEURONS DU QUÉBEC

Nous ne renouvelerons pas notre adhésion au concours **“Les Fleurons du Québec”**.

22.- (13-02-023) HOCKEY MINEUR

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de remboursement d'un parent pour le hockey mineur;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement et les frais d'inscription de ce sport est plus dispendieux pour les parents;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons encourager nos jeunes à pratiquer de l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis en trois versements;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de fournir un montant de 200,00 \$ aux parents dont les enfants pratiquent le hockey mineur et un montant de 150,00 \$ à ceux dont les enfants jouent dans une autre ligue de hockey.

23.- (13-02-024) DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire de l'Érablière a mis sur pied une équipe sportive : **“Drakkar course à pied”**;

CONSIDÉRANT QU' elle prépare une course à relais de 200 km;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement aura lieu le 18 et 19 mai 2013,

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de les autoriser à circuler sur notre territoire pour cette activité scolaire en mai prochain.

24.- (13-02-025) DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don des **“Scouts Nord-Joli”**;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs véhiculés par l'organisme sont la paix, le respect, la tolérance, l'effort, la protection de l'environnement, le partage, l'amitié et la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des jeunes de notre municipalité qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 100,00 \$ pour les aider à financer leurs activités et l'achat du matériel.

25.- (13-02-026) RÉOLUTION D'APPUI DE LA VILLE DE GASPÉ

1. Considérant que la ville de Gaspé fut la 45^e municipalité québécoise à adopter le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens.
2. Considérant que la compagnie Pétria veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville.
3. Considérant que les éluEs municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte-tenu des risques de contamination des nappes phréatiques.

4. Considérant que la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les éluEs municipaux dans leur défense de ce règlement.
5. Considérant que des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité.
6. Considérant par ailleurs que la ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pérolia de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau.
7. Considérant que les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont unanimement appuyées les éluEs de Gaspé dans leur lutte.
8. Considérant que cette lutte courageuse menée par les éluEs de la ville de Gaspé et les citoyennes et citoyens de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique.

Il est résolu par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité:

1. De déclarer notre appui inconditionnel aux éluEs et à la population de la ville de Gaspé qui défendent ainsi leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable.
2. De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau.
3. De faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution.
4. De faire parvenir la présente résolution aux éluEs de la ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la Première ministre du Québec.

26.- (13-02-027) BIBLIO-INTERNET

CONSIDÉRANT QUE la MRC de d'Autray nous offre une entente d'utilisation de bornes sans-fils distribuées par le réseau biblio;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'opération est de 10 \$ par mois pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du réseau internet sans-fils pour les bibliothèques offrirait une solution de rechange à des pannes du réseau internet de l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE son utilisation internet sera désactivée sur les bornes après les heures d'ouverture de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC de D'Autray que la municipalité de Saint-Norbert est intéressée à participer à ce projet de bornes sans-fils distribuées par le réseau biblio.

27.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 15.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

André Dauphin, maire